

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DDEEES 55 Salon d'art contemporain et de design - avenue des Champs Elysées (8e) - Convention avec la société OREXPO Paris.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer, avec la société OREXPO Paris, une convention pour l'occupation du domaine public, avenue des Champs Elysées (8e) du 8 octobre 2015 au 29 octobre 2015 inclus ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 16 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société OREXPO Paris une convention pour l'occupation du domaine public avenue des Champs Elysées (8e), du 8 octobre 2015 au 29 octobre 2015 inclus, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Au titre de cette occupation, la société OREXPO Paris versera à la Ville de Paris une redevance d'un montant de 293.500,45 euros.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 70, nature 70 321, rubrique 91, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO